

TMJ.--
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-399 du 9 novembre 1983

chargeant le Camarade Boukary ALIDOU,
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage
et de la Pêche, de l'intérim du Camarade
Tiamiou ADJIBADE, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération pour
compter du 6 novembre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du
3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.-- Pour compter du 6 novembre 1983, le Camarade Boukary ALIDOU,
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim
du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du
Camarade Tiamiou ADJIBADE.

Article 2.-- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 novembre 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PPC 2 MFEEP-MAEC 6
autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.--